



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

défense et usage

Question écrite n° 29454

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie sur le fait qu'EUROSTAT est l'organisme de l'Union européenne qui est chargé de publier toutes les statistiques annuelles en matière économique, démographique et autres. Fondé en 1953, cet organisme répondait aux besoins de la CECA puis ses compétences ont été élargies. Traditionnellement, les bilans statistiques sont systématiquement publiés en allemand, en anglais et en français. Or, EUROSTAT vient d'annoncer que ses publications dites « Statistiques en bref » ne seraient dorénavant publiées qu'en anglais. Le français étant juridiquement sur un pied d'égalité avec l'anglais au sein de l'Union européenne, elle s'étonne que le Gouvernement français n'ait pas exigé que notre langue soit respectée. Elle lui demande donc quelles sont ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'attention du secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie est appelée à juste titre sur l'enjeu que représente la publication rapide en français de l'ensemble des statistiques d'Eurostat, organisme de l'Union européenne. Dans le domaine de la statistique, la France s'est illustrée dès les origines, depuis les ouvrages fondateurs de Pierre-Simon Laplace il y a deux siècles jusqu'aux plus hautes récompenses, dont le prix Nobel, octroyées à nos mathématiciens, en passant par la création de l'INSEE qui sert de modèle à de nombreux pays européens. La promotion du français en tant que langue scientifique fait partie de nos efforts en faveur du statut de notre langue dans les institutions de notre continent et, plus généralement, en faveur de la diversité linguistique, complément naturel de la diversité culturelle dans le monde contemporain. De ce fait, les autorités françaises ont saisi immédiatement le directeur général d'Eurostat. Le ministre des affaires étrangères et européennes lui a demandé de corriger une situation qui pouvait porter atteinte au rang du français. Dans sa réponse datée du 30 mai 2008, le directeur général d'Eurostat a fait valoir qu'il souhaitait multiplier les langues dans lesquelles les statistiques sont disponibles sur son site internet, ce qui le conduisait provisoirement à supprimer la publication simultanée des « statistiques en bref » en trois langues - anglais, français, allemand - : en l'état actuel des ressources humaines, a-t-il affirmé en substance, la traduction depuis la langue source crée un retard important. Il a par ailleurs assuré que la situation était transitoire et que les versions française et allemande seraient affichées sur le site sitôt réalisées. Le secrétaire d'État chargé de la coopération et de la francophonie, qui partage la préoccupation exprimée par l'honorable parlementaire, veillera naturellement à ce que cet engagement soit respecté et rappellera le cas échéant à Eurostat ses engagements en matière de multilinguisme et d'accessibilité de l'information statistique. Au demeurant, l'objectif d'Eurostat quant au nombre de langues dans lesquelles sont rédigés les rapports rejoint nos préoccupations, car la France milite pour le plurilinguisme en Europe : elle appelle à l'instauration de l'enseignement de deux langues étrangères obligatoires dans les systèmes éducatifs de nos partenaires et c'est à l'initiative de la France que les Nations unies ont adopté le 16 mai 2007 une résolution en faveur du multilinguisme au service du dialogue des civilisations. Mais en aucun cas cette perspective plurilingue ne doit servir de prétexte pour amoindrir la place du français, ni dans les publications écrites, ni a fortiori sur l'internet, domaine où vont se concentrer les efforts

dans les prochains mois. Évoquant le jour même de son entrée en fonction, le 20 mars, journée internationale des pays ayant le français en partage, la présence de notre langue sur les réseaux télématiques, le secrétaire d'État à la coopération et à la francophonie a évoqué à ce propos un « état d'urgence » et appelé à une mobilisation de nos moyens.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29454

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Coopération et francophonie

Ministère attributaire : Coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2008, page 6869

Réponse publiée le : 14 octobre 2008, page 8798